

de l'Ouest ont obligamment accordé aussi quelques jours de planche.

Mais les compagnies de Lyon et d'Orléans, ne se rendant pas sans doute un compte bien exact de l'avantage qu'elles retireraient elles-mêmes en prêtant leur concours à une création si sympathique au commerce, ont opposé un refus formel.

La compagnie de Lyon est même allée plus loin, en informant par lettre M. le directeur de la commission qu'elle refusait de laisser prendre des échantillons dans ses gares.

Cette prétention de la compagnie nous semble en cette circonstance singulièrement dépasser ses droits.

M. le directeur ou ses représentants venant munis d'une autorisation délivrée par l'expéditeur de la marchandise, il n'est pas douteux que la compagnie ne puisse se refuser à laisser reconnaître la qualité de la marchandise avant livraison et d'en prélever par conséquent échantillon. Les tribunaux ont déjà consacré ce principe.

Nous appelons l'attention de S. Ex. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce sur cette affaire, dont l'importance ne saurait échapper à sa sollicitude puisqu'il s'agit de l'approvisionnement de la capitale sur une échelle appelée à devenir immense.

Les nouvelles d'Oran nous apprennent que les récoltes s'annoncent sous de bons auspices. Dans une quinzaine au plus, on commencera à couper les orges.

Nous avons vu, dit le *Courrier d'Oran*, des blés de plus de cinq pieds de haut dont les épis étaient chargés de grains.

Espérons que rien ne viendra démentir ces bonnes prévisions.

FAITS DIVERS.

L'Aigle des Cévennes publie la circulaire suivante, adressée par un ancien banquier à chacun de ces créanciers :

Alais, le 20 avril 1863.

Monsieur,

Je viens avec une bien grande satisfaction vous annoncer que je compte payer à mes créanciers 134,027 francs 77 centimes formant le solde de 1,473,660 francs 73 centimes que je leur devais en 1848, au moment où je cessai de faire la banque. La somme que je vais leur distribuer se compose de 30,077 francs 57 centimes, résultant des dernières rentrées de ma liquidation, et de 103,950 francs 20 centimes provenant de mes bénéfices particuliers.

Cette dixième et dernière répartition aura lieu le lundi 27 avril 1863, dans mon logement, maison Villedèche, rue d'Avellan, n° 39, à Alais. Vous êtes invités à apporter votre titre de créance, à venir le jour ci-dessus indiqué encaisser votre quote-part et signer une quittance finale.

Je rends grâce à Dieu de m'avoir mis à même de me libérer totalement envers mes créanciers en leur distribuant 303,991 francs 85 centimes de mes bénéfices particuliers, complètement en dehors des fonds de ma liquidation. Je lui rends également grâce de ce qu'à la suite des malheurs qui m'ont frappé il m'a donné un ample dédommagement dans les précieux et touchants témoignages de sympathie dont j'ai été constamment entouré.

Je suis heureux d'avoir été si bien compris par mes créanciers dans mon développement à mon devoir. Il est bien doux pour moi, en cessant mes rapports d'affaires avec eux, de penser que leur estime, dont ils viennent de me donner tant de preuves, m'accompagne dans ma retraite.

Veillez bien agréer, monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus affectueusement dévoués.

Théodore Fontanes.

DU MOUVEMENT DE LA POPULATION EN FRANCE EN 1860. — Aucune statistique n'est plus intéressante et ne fournit plus matière à réflexion que celle qui a pour objet le mouvement de la population, c'est-à-dire le relevé des naissances, des mariages et des décès. On s'en convaincra par l'aperçu suivant des principales données fournies par les chiffres officiels sur le mouvement de la population en France pendant l'année 1860.

En 1860, la population de la France s'est accrue de 174,408 habitants. Cet accroissement est le plus considérable qui ait été constaté dans notre pays depuis dix ans. — Notons aussi que l'accroissement a été depuis 1855 plus considérable dans les villes que dans les campagnes.

Naissances. — Les naissances de l'année 1860 sont de 489,646 garçons et 467,239 filles.

Le nombre des enfants naturels a été, dans la même année, de 69,297, correspondant à 887,578 enfants légitimes, soit 1 enfant naturel pour 12,81 enfants légitimes.

Le rapport des enfants naturels reconnus ou non reconnus est de 20,248 reconnus pour 49,049 non reconnus. Dans la même année, 14,430 enfants ont été légitimes par le mariage. Le nombre des enfants morts-nés s'est accru depuis quelques années. La proportion, dans l'année 1860, est de 4,42 sur 100 naissances.

Il est constant que les morts-nés sont sensiblement plus nombreux dans les conceptions illicites.

Mariages. — Les mariages sont en voie d'accroissement depuis plusieurs années. De l'année 1806 à l'année 1861, le nombre des mariages des deux sexes est monté progressivement de 36 à 40 pour cent.

La fécondité des mariages diminue régulièrement en France, elle a pour cause principale l'âge de plus en plus avancé auquel on se marie dans notre pays.

Sur 100 mariages accomplis en 1860, 37,36 contractants n'ont pu signer l'acte civil.

Décès. — En 1860, les décès, abstraction faite des morts-nés, se sont élevés pour toute la France à 782,467, c'est-à-dire 2,14 décès par 100 habitants. Le cinquième des enfants du sexe masculin meurt dans la première année qui suit la naissance : un second cinquième atteint la 15^e année. Entre 25 et 30 ans, il n'en reste plus que la moitié ; entre 60 et 65, le quart ; entre 55 et 70, le cinquième. Pour les enfants du sexe féminin, le sixième meurt la première année, le cinquième suivant s'éteint à 20 ans ; la moitié survit encore à 35 ans ; le quart entre 55 et 70 ; le cinquième à 70 ans, et le sixième entre 70 et 75. La vitalité du sexe féminin l'emporte donc sur celle de l'autre sexe.

Il résulte de calculs positifs que la longueur de la vie moyenne s'est accrue, en un demi-siècle, de près de six ans.

Avant-hier, à Paris, vers dix heures du soir, un rassemblement considérable s'était formé devant une maison de laquelle sortaient des cris terribles : « Au secours ! A l'assassin ! » proférés par une voix d'homme. On entendait aussi une multitude de voix comme des voix de femme ou d'enfants gémissantes ou furieuses.

Tout ce vacarme venait du quatrième étage, dont une fenêtre entr'ouverte s'ouvrait bientôt entièrement avec fracas. Aussitôt la foule se dispersa de tous côtés, les uns avec des cris, les autres avec des rires. Des sergens de ville pénétrèrent dans la maison et ressortirent bientôt maîtrisant à grand-peine un homme furieux, hurlant, presque nu et couvert de sang.

Cet homme était un sieur V... A la suite d'une perte d'argent considérable qu'il avait éprouvée, il donnait quelques signes de dérangement d'esprit qui ne pouvaient faire appréhender une si soudaine explosion de folie.

Sa manie était de recueillir des chats, et il en avait réuni une grande quantité. Hier, voulant se coucher de bonne heure, importune par les miaulements de ces animaux, il les enferma dans un grand sac. Mais au bout de quelque temps, le sac, mal attaché, s'ouvrit sous les efforts des chats, dont les cris éveillérent en sursaut le sieur V... qui, voyant tous ces yeux luire dans l'ombre comme des chandeliers, se crut tombé dans l'enfer au milieu d'une assemblée de démons.

Saisissant un grand couteau, il s'escrima contre les chats qui se jetèrent sur lui et le mirent en sang. Il avait ouvert la fenêtre, et il lançait dans la rue tous ceux de ces animaux dont il pouvait s'emparer. Les chats tombaient sur les curieux assemblés en bas, les égratignaient, les mordaient et fuyaient poursuivis par des gamins.

Des mesures ont été prises pour faire admettre le sieur V... dans une maison d'aliénés.

A l'occasion d'une publication qui a paru en Angleterre sur la guerre de Crimée, et dans laquelle lord Cardigan, qui commandait la cavalerie légère, et qui a conduit la charge désastreuse de ce corps contre les batteries russes à Balaklava, lord Cardigan se plaint qu'il a été représenté d'une manière capable de porter la plus grande atteinte à son honneur militaire, si le récit public était maintenu sans refutation ; qu'en effet, en le représentant comme s'étant dirigé non contre les batteries russes, mais beaucoup au-delà, emporte hors de sa direction par son cheval que l'explosion d'un canon avait effrayé, on le montre comme galopant vers l'arrière-garde, vers les dernières lignes, où se trouvait le 4^e régiment de dragons, devant lequel il passa avant que le régiment se portât lui-même sur les batteries.

Lord Cardigan, après la première édition, appela l'attention de l'auteur sur les erreurs contenues dans ce récit ; celui-ci les rectifia.

Un ouvrage récent de M. Kinglake, sur la guerre de Crimée, a reporté l'attention du public sur les événements de cette époque et renouvelé les calomnies répandues à son sujet sur la charge de Balaklava.

En février dernier, le comte Cardigan a prié l'auteur de suspendre sa publication, ou d'en faire disparaître le passage en question ; il n'a éprouvé qu'un refus, et c'est pour cela qu'il s'adresse à la justice. Il produit de nombreux certificats à l'appui de sa demande, tous relatifs aux faits de la charge de Balaklava, à la manière dont il l'a conduite, et il conclut à l'obtention de l'autorisation sollicitée.

Cette autorisation est accordée. Nous verrons sans doute avant peu l'affaire s'engager au fond devant un jury spécial.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux

VARIÉTÉS.

LES PETITES CHRONIQUES DE LA SCIENCE (1)
Par S. HENRY BERTHOUD.

(Suite. — Voir notre dernier numéro.)

A propos des *méreaux* : jetons de plomb, que les diverses corporations faisaient frapper à l'image de leur patron et avec les symboles de leur profession, nous trouvons encore une légende naïve et pleine de sentiment sur saint Christophe, le patron de nos voisins de Tourcoing, mais que nous ne savons pas être celui des fruitiers :

Les chapeliers et les étuvistes invoquaient saint Michel, les chandeliers et les ceinturiers saint Jean ; et sur les plombs des fabricants d'épingles on voit la sainte Madone emmaillotant l'enfant Jésus.

M. Forgnais, par exemple, apprend encore que les fruitiers s'étaient placés sous le patronage de saint Christophe, ce géant des légendes catholiques du moyen-âge, frère mitoyen du Juif errant.

(Garnier frères, rue des Sa-Pères, 6.)

Le Juif errant symbolisait la dureté et son expiation ; Christophe, la charité et sa récompense.

Le premier avait refusé d'aider le Sauveteur à soutenir sa croix ; le second, géant redoutable, n'avait pu sans compassion voir Marie, Joseph et le petit Jésus arrêtés, dans leur fuite vers l'Égypte, par une rivière qu'ils ne savaient comment traverser. Lui qui jusqu'alors n'avait vécu que de pillage, et, j'en ai bien peur, de meurtre, il s'émut à la vue de cette famille désolée, brise un palmier qu'il jette en travers sur le fleuve, et, tandis que les deux époux passent sur ce pont improvisé, il charge sous son bras l'âne traditionnel, et place le petit Jésus à cheval sur son cou.

La rivière franchie, l'enfant posa ses lèvres sur le front du géant. Celui-ci sentit aussitôt la lumière divine éclairer son âme, et, renonçant à sa vie d'autrefois pour marcher à la suite de saint Jean, il devint un des aschorètes les plus édifiants du désert.

Quel rapport les fruitiers trouvaient-ils entre saint Christophe et leur profession ? Je n'en sais trop rien, d'autant plus qu'ils accolaient à saint Christophe saint Léonard, et que, si la fure de leurs méreaux montrait le géant, l'enfant Jésus sur ses épaules, entre une lanterne et une cruche, le revers portait l'image de saint Léonard brisant les chaînes de deux prisonniers « genouillés à ses pieds ».

Il y a loin de là aux fruits, pommes, poires, cerises, marrons, citrons, grenades, oranges, herbes et fromages, que les autorisaient à vendre exclusivement des statuts datés de 1412.

Les règlements des fruitiers voulaient que l'apprentissage de leur métier durât six ans ; je n'aurais jamais cru qu'il fallût tant de temps pour apprendre à vendre des pommes, des poires, des cerises, des herbes et des fromages.

Ce volume renferme aussi l'analyse de plusieurs voyages remplis d'observations curieuses sur des peuplades sauvages encore.

Une révolution aux Iles Sandwich est un spécimen fort curieux.

En parlant des mœurs de ces peuplades, l'auteur, par une transition habile, arrive à l'art culinaire moderne qu'il passe en revue.

Nous recommandons aux chefs, aux cordons-bleus, la fin de ce chapitre qui traite des moyens à employer le plus avantageusement pour cuire les mets :

Le chauffage au gaz est destiné à remplacer un jour le système encore barbare des cheminées et des calorifères ; système qui dépense avec les premières tant de combustibles en pure perte, et qui ne produit avec les seconds qu'une chaleur dangereuse, puisqu'elle laisse froide la partie inférieure des appartements pour s'élever et se maintenir exclusivement dans leur partie supérieure.

Quel motif s'oppose à l'adoption du chauffage au gaz qui serait si économique et si hygiénique ?

Il ne faut point en accuser la routine, cette fois, mais bien les appareils inventés jusqu'ici ; appareils trop peu complets et encore insuffisants. Rien n'est plus simple à trouver, et, en réalité, rien n'est plus difficile que l'appropriation de ce système à nos habitudes et à nos besoins.

Quant à son application aux exigences culinaires, c'est bien différent. Le gaz peut remplacer avec une incontestable supériorité le charbon de bois, la braise, même la houille, et faire disparaître, en partie du moins, l'acide carbonique que dégagent les premiers, et la malpropreté qu'ils apportent tous les trois.

Nous avons vu fonctionner hier, dans un de nos grands établissements publics, une rôtissoire au gaz. Elle se compose d'une caisse en fonte haute d'un mètre, un peu moins longue, et profonde de cinquante centimètres. On attache la viande sur une broche, on allume une trentaine de petits becs de gaz garnissant l'intérieur de cette boîte, tous construits de façon à ne produire qu'une chaleur graduée, à volonté, et disposés de telle sorte qu'ils s'approchent pas trop du rôti.

Une fois ces becs allumés, on ferme la rôtissoire, dans laquelle la chaleur se concentre, et il ne reste plus qu'à calculer le temps nécessaire pour cuire la pièce et qu'à avoriser et ralentir l'activité du gaz.

Cet appareil a l'avantage d'être d'une grande propreté, de ne communiquer aucune odeur à la viande et de s'exiger, durant toute l'opération, d'autre surveillance de la part du chef que celle de retirer cette viande au fur et à mesure qu'elle est cuite ; car, les morceaux qu'on y met étant pas d'une égale dimension, il est facile de comprendre que le temps de la cuisson ne doit pas être égal pour tous.

La partie inférieure de la rôtissoire forme une grande lèche-frite, dans laquelle tombe le jus qui sert à arroser la viande.

En voyant combien ce nouveau système améliore les habitudes culinaires de nos établissements publics, on se rappelle involontairement cette pensée du grand maître d'hôtel Carême :

« La cuisine ne sera véritablement de la cuisine que le jour où elle aura résolu trois problèmes, hélas ! restés jusqu'ici, ou peu s'en faut, insolubles. »

1^o La substitution de la mécanique à la main de l'homme pour la préparation des substances.

2^o Une égalité de feu qui permette de rôti mathématiquement une pièce de viande.

3^o Et le bannissement du charbon de bois, de ses cendres et de son acide carbonique.

Comme on voit, il y a de tout dans ce livre.

Ces quelques mots sur le verre à vitres rétablissent beaucoup d'anachronismes faits à ce sujet :

On a discuté longtemps sur l'époque où l'on a commencé à se servir du verre pour éclairer les maisons et les préserver de l'air extérieur. On l'employait déjà à cet usage du temps de Pline, puisqu'on a trouvé et qu'on trouve encore tous les jours, dans les ruines de Pompéi, des vitres d'une fort belle transparence et de grande proportion.

Ce sont la plupart des carreaux hauts de soixant et dix centimètres sur cinquante de largeur.

D'après un travail de M. Bontemps, ces carreaux sont, non pas soufflés, mais bien coulés. On ne les laminait point comme le fait l'industrie moderne ; mais après avoir étalé la matière sur une plaque de métal préalablement chauffée, on l'égalisait à l'aide d'une palette en bois.

La composition de ce verre, analysé par M. Claudet, a donné :

Silice 69,43
Chaux 7
Alumine 3
Oxyde de fer 1

(La suite au prochain numéro)

BULLETIN FINANCIER.

11 mai 1863.

Le début est faible. La rente fait 69.55. Plus tard, le marché s'améliore ; les chemins reprennent faveur ; mais les actions de Suez perdent même le pair et restent à 498.75.

La fin de la Bourse est assez ferme. La rente finit à 69.75, son cours le plus élevé. Les consolidés anglais sont comme samedi à 92 1/8 à 1/4.

La cote de Vienne n'indique que des variations sans importance. Le 5 % italien monte de 72.20 à 72.45. L'emprunt nouveau est coté 73.20.

Le Mobilier français varie de 1415 à 1430 et l'Espagnol de 957.50 à 971.25. L'Orléans ferme à 1005 ; le Nord à 1030 ; l'Est à 515.

Le Lyon monte de 1060 à 1072.50. Le Midi se relève de 745 à 765. L'Ouest est à 527.50 ; le Genève à 460 ; le Sarde à 457.50.

Les Autrichiens ferment à 498.75 ; les Lombards à 572.50. Les Romains sont recherchés de 457.50 à 470.

Les Saragosse font 753.75 ; les Nord d'Espagne 580 ; les Transatlantique 562.50. Cours moyen du comptant : 3 %, 69.52 1/2. 4 1/2, 96.80. Banque de France, 3,380.

JARDIN DE MA CAMPAGNE.

Jeudi 15 Mai 1863, à l'occasion de la ducasse du COQ FRANÇAIS

BAL

à grand orchestre, Grande Fête de nuit, Illumination et Feu d'Artifice.

Prix d'entrée 50 centimes. — On ne délivrera pas de Carte de sortie. Le Buffet sera abondamment pourvu de rafraichissements.

KERMESSES.

Jeudi 14 (jour de l'Ascension).

Don, Mouveaux.

Dimanche 17 mai.

Allennes-lès-Marais, Cyoising, Ennevelin, Frelinghien, Genech, Hellemmes, Moncheaux, Peronne, Radinghem, Rouihin.

AVIS

TOPIQUE SAISSAC, spécifique unique pour la guérison des cors, œils de perdrix, oignons, durillons. Il enlève la douleur de suite, fait tomber la racine en peu de jours, 22,000 certificats et lettres de remerciements attestent son infailibilité. Paris, pharmacie 18, rue Fontaine-Molière. A Roubaix, chez M. COILLE, pharmacien, Grande-Place. 3671 4/04

AVIS. — En envoyant un franc 40 centimes en timbres-poste à M. USDERI, photographe de S.M. l'Empereur, 8, boulevard des Italiens, à Paris, on recevra franco, par le retour du courrier, le portrait-carte de 321 (trois cent vingt-et-une) célébrités contemporaines. 3740-4907

Pensionnat de Demoiselles.

M^{lles} CAVELAN, de Paris, qui ont fondé un pensionnat de demoiselles, rue du Grand-Chemin, 73, se recommandent tout particulièrement par l'organisation d'une entreprise toujours difficile, surtout aujourd'hui.

D'après le prospectus que M^{lles} CAVELAN ont fait, cet établissement réunit tous les avantages possibles d'instruction et d'éducation.

Les langues étrangères sont l'objet d'une attention toute spéciale ; les arts d'agrément, dessin, musique, etc., ne sont pas oubliés, et les prix de ces accessoires, indispensables de nos jours, sont très-modérés.

Nous croyons pouvoir annoncer aux parents une maison établie dans les meilleures conditions.

AVIS.

BAISSE DE 35 %
Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau ; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon ; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90 ; devantures de cheminée depuis 75 c.

Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glaces nues pour devanture de magasins, BOULES PANORAMAS pour jardins.

3634 - 15 m. au 15 jt

En vente chez J. REBOUX, libraire, 56, Grande Rue.

PARIS ILLUSTRÉ

NOUVEAU GUIDE DE L'ÉTRANGER

AVEC UN PLAN DE PARIS PARFAITEMENT DÉTAILLÉ.

Cet ouvrage, qui vient de paraître il y a quelques jours, renferme en outre les plans du bois de Boulogne, de Vincennes, du Louvre, du Père-Lachaise et du Jardin des Plantes.

Les illustrations que renferme ce livre sont admirablement gravées et imprimées avec un soin qui contribuera à en assurer le succès.

DÉCALCOMANIE.

Tous les objets nécessaires à l'art de la DÉCALCOMANIE se trouvent chez J. REBOUX, imprimeur-libraire, Grande-Rue, 56.

AVIS AUX CHASSEURS.

Janssens-Durieux, armurier et arcbusier breveté de Sa Majesté le Roi des Belges, informe MM. les amateurs de tir que l'on trouve chez lui toute espèce de fourniture et articles pour la chasse et le tir, tels que carnaissières, gibecières, poires à poudre et sacs à plomb, cartouchières pour fusils Lefauchaux, armes de tout système, fusils à bascule se chargeant par la culasse, fusils doubles et simples, pistolets et carabines Flobert pour le tir de salon, etc.

Fabrication d'arbalètes en tous genres, arcs en acier fondu et ordinaire, bois en érable, palissandre, citronnier, et plaquage de toute espèce de bois, garniture en fer, cuivre, argent, etc., gravure antique et moderne.

Il répare et remet à neuf toute espèce d'armes à des prix modérés.

S'adresser rue de la Brasserie, n° 47, route de Lannoy, près de la Planche-Trouée, à Roubaix. (3720)

VILLE DE ROUBAIX

SOCIÉTÉ

DU

TIR A L'ARC

DE CHEZ ED. DELATRE

Estaminet de la Fosse-aux-Chênes.

Les membres de la commission ont l'honneur d'inviter les amateurs à assister au tir à l'arc au but qu'ils se proposent de leur offrir le dimanche 31 mai 1863, dans le local de la Société.

Prix : 900 f. en espèces.

RÈGLEMENT DU TIR.

Art. 1^{er}. Le tir aura lieu dans le local de la Société, Estaminet de la Fosse-aux-Chênes. La longueur est de 31 mètres ; le cercle a 1 mètre 10 centimètres de diamètre ; l'anneau 13 centimètres environ.

Art. 2. Vingt-un prix seront décernés, savoir :

Premier prix	175 fr.
Deuxième	125
Troisième	90
Quatrième	70
Cinquième	50
Sixième	45
Septième	40
Huitième	35
Neuvième	30
Dixième	25
Onzième	25
Douzième	20
Treizième	20
Quatorzième	15
Quinzième	15
Seizième	15
Dix-septième	10
Dix-huitième	10
Dix-neuvième	10
Vingtième	25 prix de mouche
Vingt-unième	5 ^e prix nombre.

Indépendamment de ces prix, il sera décerné deux belles médailles en argent une à la société la plus nombreuse, et l'autre à la société la plus éloignée. Pour obtenir ces médailles toute société doit être composée d'au moins 12 tireurs et être munie d'un certificat légalisé par l'autorité communale, constatant qu'ils font partie de la même société.

Art. 3. Le tir commencera à 8 heures du matin.

Art. 4. Chaque tireur paiera au moment de son inscription une mise de 2 fr., qui lui donnera droit à quatre coups de flèche. Il sera facultatif à tout archer de prendre deux inscriptions, pourvu qu'il fasse un peloton d'intervalle. — On ne recevra pas de monnaie en cuivre.

Les inscriptions seront reçues au local de la Société, les jeudi 28, vendredi 29, samedi 30, de six heures à dix heures du soir, et le dimanche 31 mai, de 6 heures du matin jusqu'à dix heures.

Art. 5. Tous les archers inscrits seront divisés par pelotons de 20 hommes. Chaque peloton prendra rang d'après l'ordre de son inscription.

Art. 6. Les archers se rendront au but en nombre fixé ci-dessus, pour y lancer leurs quatre coups de flèche sans se retirer.

Art. 7. Tout archer qui ne répondra pas à l'appel de son nom perdra son coup de flèche.

Art. 8. Le premier prix sera décerné à celui qui aura fait le plus de points ; le deuxième prix, aux points inférieurs au premier, et ainsi de suite jusqu'au dix-neuvième inclusivement. L'archer qui sera le plus près du point de centre du cercle obtiendra le prix désigné sous le numéro 20 (prix de mouche), sans toutefois pouvoir prétendre à plus d'un prix dans le même peloton. — Le prix désigné sous le numéro 21 sera obtenu par l'archer qui aura fait le moins de points sans sortir du cercle.

Art. 9. Toutes les flèches lancées dans le cercle compteront, n'importe la manière dont elles y seront arrivées.

Art. 10. Si plusieurs archers réunissent un nombre égal de points, ou étaient à même distance du point de centre, ils concourraient ensemble au premier coup de flèche.

Art. 11. Toutes contestations relatives au tir, pour des cas non prévus par le présent programme, seront jugées sans appel par trois de nos commissaires et deux amateurs étrangers désignés par la commission.

Art. 12. Le tir ne pourra être remis et il se terminera le même jour.

Les membres de la commission : François Wacrenier, président ; Prosper Vergin, Benjamin Tiberghien, Louis Thomas, Constantin Courouble, César Leroy, Henri Dupont, secrétaire.

NOTA. En cas de mauvais temps, le tireur sera à couvert.